



La canne
blanche =
stop!

La canne blanche donne la priorité pour traverser – toujours et partout.

Pour les personnes aveugles et malvoyantes, l'orientation dans la circulation routière est un grand défi. En respectant les règles de conduite et les conseils suivants, vous aidez les personnes aveugles et malvoyantes à se sentir plus en sécurité dans la circulation routière.

Merci beaucoup!

Le bon comportement

Que faites-vous si une personne au bord de la route brandit une canne blanche pour signaler qu'elle veut traverser la route? Il suffit de s'arrêter et d'attendre que la personne ait complètement traversé la chaussée – **ne pas faire signe, ne pas claxonner et ne pas couper le moteur.**

La règle obligatoire

Cédez toujours le passage aux piétons qui utilisent la canne blanche – même à côté du passage pour piétons ou dans les zones 30 km/h (article 6, alinéa 4 de l'Ordonnance sur la circulation routière OCR).

Nos conseils



À distance auditive

Arrêtez-vous près de la personne qui attend avec sa canne blanche, afin qu'elle puisse entendre le véhicule s'arrêter.



Avec patience

La personne avec la canne blanche ne peut pas s'engager sur la chaussée tant que la circulation en sens inverse n'est pas également arrêtée. Attendez patiemment et ne redémarrez pas tant que la personne n'a pas traversé complètement la route (les bruits derrière le dos sont difficiles à localiser pour elle et peuvent être déconcertants).



Tous ensemble

Cédez le passage, que vous vous déplaçiez en voiture, à vélo, à moto ou en scooter électrique. S'arrêter est une obligation légale pour tous.

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Secrétariat de direction
Könizstrasse 23, case postale
3001 Berne

031 390 88 00
info@sbv-fsa.ch
sbv-fsa.ch/fr



Compte donateurs:

IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4



La fsa est titulaire du
label de qualité Zewo.

